



Amicale des pêcheurs à la ligne de Saint Maurice des Lions – Saulgond - Chabrac - Chirac - Brigueuil

Compte - rendu de l'Assemblée Générale du 4 février 2023

Présents : 24 adhérents

Invités :

- Président du SIGIV – excusé
- Représentant de la mairie de Saint Maurice des lions - Anthony BOUTY - présent
- Annie GRANDJEAN- Charente Libre - Présente

Ordre du jour :

- Comptes rendus moraux et financiers 2022
- Alevinages
- Prix des cartes de pêche
- Activités APN
- Questions diverses

Mot du président Michel LANDRIEAU :

Remerciements à la fédération, à la commune, aux commissaires aux comptes, aux guides professionnels, aux bénévoles et adhérents, aux propriétaires riverains.

Compte rendu financier Gilbert RIVET:

- L'exercice 2022 est clôturé et se termine par un solde négatif de 1295€50. Solde négatif qui s'explique par le choix d'un repoissonnement de poissons blancs dans le Goire et l'étang du Chambon. Le solde de tous les comptes en banque disponibles au 31/12/2022 est de 12798.07€. (Approbation des comptes à l'unanimité).

Activités année 2022 :

Etang du chambon.

Fréquentation régulière constatée tout au long de l'année 2022 avec des pics très importants au moment des lâchers de truites par la fédération.

Le 15 décembre 2022, la fédération et l'AAPPMA ont procédé à un alevinage de 60 Kg de gardons et 60Kg de tanches.

Un Ponton pour personnes à mobilité réduite (coût de 14000 €) a été mis en place.

Les travaux ont été réalisés par la fédération de pêche de la Charente, grâce au financement de la Fédération Nationale de pêche, de la Fédération de pêche de la Charente, de la Région Nouvelle Aquitaine.

L'aménagement des abords a été entièrement réalisé par la commune de Saint Maurice des Lions.

Amicale des pêcheurs à la ligne de Saint Maurice des Lions – Saulgond - Chabrac - Chirac - Brigueuil

Le Goire et les ruisseaux.

Deux lâchers de truites ont été effectués le 4 mars et le 1^{er} avril 2022, pour une quantité totale de 265 Kg de truites Arc en ciel et 70 Kg de truites Fario.

Le 15 décembre 2022, l'AAPPMA a réalisé un lâcher de 170 Kg de gardons, 120 Kg de tanches et 25 Kg de carpes royales dans les 5 barrages du Goire.

Remerciements à la fédération pour le financement des travaux et aux bénévoles pour la réfection des retenues sur le Goire. Travaux réalisés par la société LABROUSSE pour un montant de 1836 €.

Ateliers Pêche Nature – (APN).

L'APN de Charente Limousine est basée et organisée par l'AAPPMA de Saint Maurice des lions a tenu ses promesses. 8 filles et garçons ont suivi avec sérieux les journées organisées par la Fédération. Les guides de pêche professionnels (Julien SAULNIER et Didier ARNAUD) assurent l'encadrement avec l'aide des bénévoles de notre association.

Projets et activités 2023.

- La mairie propose à l'association de participer à Saint Maurice en Fête comme l'année précédente
- Goire et ruisseaux

Ouverture de la pêche sur le Goire et ruisseaux : le 11 mars 2023

Deux lâchers de truites sont prévus : vendredi 3 mars et vendredi 24 mars.

- Etang du Chambon

Changement de réglementation en 2023 (voir le guide pêche de la fédération ou sur le site Internet)

Harmonisation avec les étangs de Montrollet et Anzac

5 lâchers de truites sont prévus : 17 mars, 31 mars, 14 avril, 28 avril et 5 mai.

Nouveauté : l'étang est classé « Plan d'eau à valorisation touristique » qui donne droit à un règlement particulier (voir le guide de pêche 2023)

- Prix des cartes de pêche

	2022	2023	Rétribution AAPPMA
Carte interfédérale	100	105	10.79
Carte personne majeure	78	80	10.79
Carte femme	35	36	7.04
Carte hebdomadaire	33	34	7.00
Carte personne mineure	21	22	5.70
Carte – 12 ans	6	7	1.50
Carte journalière	16	17	4.8
Vignette halieutique	35	40	-

Amicale des pêcheurs à la ligne de Saint Maurice des Lions – Saulgond - Chabrac - Chirac - Brigueuil

L'augmentation par la fédération de 2€ de la carte personne majeure sera mise dans une « cagnotte » environ 13000€ sur l'année (vote 23 pour et 13 contre). Cette somme sera redistribuée aux AAPPMA pour réaliser des projets ou des actions.

Pour information, la carte majeure sera de 80€ dans toute la région Aquitaine.

Activité APN

Elle a repris le 28 septembre 2023 avec 10 enfants. La cotisation de 30 € par enfant pour l'année est intégralement reversée à l'AAPPMA. Toutes les dépenses sont prises en charge par notre association.

Questions diverses

- Local pour L'AAPPMA

Nous sommes toujours en recherche d'un local pour entreposer notamment le matériel de l'association.

Nous ne souhaitons pas la mise en place d'un container pour une question esthétique et environnementale.

Nous proposons à la commune de nous aider pour éventuellement aménager le moulin de le Laurerie (idée à étudier parce que le bâtiment est à l'écart, le risque de vol et sol inondable)

Anthony BOUTY rappelle que le local de Chasse au Chambon était prévu aussi pour la pêche

Une solution à envisager avec le président de la Chasse.

Le projet de local pour notre association reste donc à étudier sérieusement cette année.

- Proposition de Pascal JOURDY

Créer un parcours No Kill – parcours de graciacion sur le GOIRE, pour toutes les espèces de poissons.

Une idée discutée (peut-être un parcours sur les ruisseaux avec des truites Fario) mais une idée retenue qui doit encore être réfléchiée et mûrir dans les esprits.

- Proposition de Christophe BONNEAU

Créer un parcours de nuit pour la carpe sur la Vienne. Confolens et Ansac étudient cette idée sur la Tulette.

Pourquoi ne pas envisager un parcours sur le secteur de Saint Maurice ?

- Conseil d'administration 2023

Nicole BELLY, secrétaire adjointe, souhaite laisser sa place. Elle est remplacée par Serge GREBOT

Nicole reste membre. (Vote à l'unanimité).

Robert QUERAUD, vice-président, ne se représente pas et ne souhaite pas rester membre.

Il est remplacé par Pascal JOURDY (Vote à l'unanimité). Un nouveau membre, Alain VIGNAUD, remplace Robert QUEREAUD. (Vote à l'unanimité).

**Amicale des pêcheurs à la ligne de Saint Maurice des Lions –
Saulgond - Chabrac - Chirac - Brigueuil**

Composition du Conseil d'Administration au 4 février 2023.

Président d'honneur : CHEVALIER David, Maire
Président : LANDRIEAU Michel
Vice-Présidents : JOURDY Pascal, GUIGNANDON Jean-Claude
Trésorier : RIVET Gilbert
Trésorier adjoint : LACOUTURE Cédric
Secrétaire : DUFRESNE Jacques
Secrétaire adjoint : GREBOT Serge

Membres :

BELLY Nicole, COTHENET Jean Paul, BISSERIER Jean-Guy, BISSERIER Claude, BELAIR Bernard,
TRAUMAT Daniel, DIGANET Bernard, VIGNAUD Alain.

Vérificateurs aux comptes : GONTIER Nathalie et LABROUSSE Sylvie.

La réunion s'est terminée autour de la galette.

Le secrétaire
Jacques DUFRESNE